



Direction des Etudes et des
Prévisions financières

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC



مديرية الدراسات والتوقعات المالية

Synthèse du Rapport Genre 2014

A l'aune des avancées significatives réalisées par le Maroc en matière de Budgétisation Sensible au Genre (BSG), et tenant compte des voies d'amélioration et de perfectionnement ouvertes, notamment, à travers le lancement des travaux du Centre d'Excellence-BSG, l'édition 2014 du Rapport Genre (RG) s'est fixée comme objectif de consolider les connaissances et le savoir-faire cumulés depuis l'édition 2012 qui marque l'application pour la première fois de la démarche analytique fondée sur l'évaluation genre des politiques publiques sous le prisme des droits humains. Ainsi, au regard de l'indivisibilité des droits humains et capitalisant sur les divers acquis des exercices antérieurs, l'édition 2014 du RG, s'est appuyée sur une démarche qui privilégie la transversalité mise en exergue au niveau de la 1^{ère} partie du rapport, comme préalable aux analyses sectorielles traitées par la 2^{ème} partie du rapport.

Les droits humains par leur indivisibilité s'alimentent plus aisément des visions intégrées du développement et celles-ci mettent souvent en jeu les questions normatives, institutionnelles et les choix stratégiques qui permettent à terme de réaliser, dans les faits, l'accès aux droits. Dans ce sens, le Rapport Genre accompagnant la Loi de Finances 2014 a fait état des différentes avancées législatives et réglementaires enregistrées au titre de la période 2012-2013, afin d'harmoniser la législation nationale avec les dispositions des conventions internationales en matière de protection et de promotion des droits humains en général et des droits humains fondamentaux des femmes en particulier. En plus du renforcement du cadre législatif, le cadre institutionnel national a été, également, consolidé par la création de plusieurs institutions mandatées pour assurer le suivi du respect des droits de l'Homme et d'évaluer leur réalisation, notamment, la Délégation Interministérielle des Droits de l'Homme (DIDH) et le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH). Dans le même sillage, la Constitution a prévu la création de plusieurs institutions visant à contribuer au respect des droits des femmes, en l'occurrence l'Autorité pour la Parité et la Lutte contre toutes les Formes de Discrimination, le Conseil Consultatif de la Famille et de l'Enfance...De même, la période 2012-2013 a été marquée par le lancement des travaux relatifs à la mise en place de l'Observatoire National pour l'Amélioration de l'image de la femme dans les médias, l'Observatoire de violence à l'égard des femmes, l'Observatoire de l'Egalité de Genre dans la Fonction Publique et par la création du Centre d'Excellence de la Budgétisation Sensible au Genre auprès du Ministère de l'Economie et des Finances.

Le dynamisme du cadre institutionnel national régissant les droits des femmes impose le recours à la mise en place de mécanismes opérationnels de coordination et d'harmonisation, adossés à un système de reddition de compte en mesure d'assurer la fonction de suivi/évaluation des actions entreprises par ces entités. Dans ce sens, la budgétisation Sensible au Genre offre un cadre opérationnel en faveur du renforcement de la redevabilité sensible au genre. De fait, les instruments développés dans le cadre de la mise en application de la BSG sous le prisme des droits humains contribuent à l'évaluation des politiques publiques au regard des engagements internationaux pris en faveur de l'égalité des sexes et aux droits des femmes.

Au Maroc, le développement d'un cadre méthodologique et d'outils afférents à la BSG sont le produit d'un processus évolutif entamé depuis 2002 sous la conduite du Ministère de l'Economie et des Finances en partenariat avec ONU Femmes, ceci a permis de générer des connaissances et des instruments au service de l'exercice d'évaluation des politiques publiques au regard du genre. Ce processus s'est enrichi des meilleures pratiques reconnues à l'échelle internationales. La lecture comparée des initiatives les plus réussies à l'échelle internationale en matière de BSG, dont essentiellement, l'Autriche, la Belgique, l'Equateur et l'Andalousie-Espagne, indique que l'expérience marocaine répond en grande partie aux préoccupations et aux enseignements tirés de ces expériences, notamment, à la faveur des dispositions de la nouvelle Constitution, des institutions qu'elle met en jeu dans le domaine de l'égalité et la lutte contre toute les formes de discrimination et des perspectives de réformes en particulier la réforme de la Loi Organique des Finances (LOF).

L'application de l'analyse genre des politiques publiques sous le prisme des droits humains s'est traduite par l'enrichissement continu du référentiel normatif cadrant les droits analysés, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des programmes et projets intégrant la dimension genre mis en œuvre par les trente Départements Ministériels, désormais, impliqués, ainsi que par l'analyse d'un ensemble d'indicateurs de résultats renseignant sur le niveau de réalisation des droits civils, politiques, économiques, sociaux et environnementaux. Cette démarche a permis de dégager les avancées réalisées dans de nombreux domaines et de recenser les défis qui entravent l'égal accès à ces droits. L'analyse effectuée a porté sur les trois générations des droits déclinés en trois pôles (*accès équitable aux droits civils et politiques, accès équitable aux droits sociaux et bénéfice équitable des droits économiques*).

En matière d'accès équitable des femmes et des hommes aux droits civils et politiques, le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social a coordonné l'élaboration du Plan Gouvernemental pour l'Egalité (PGE) en perspective de la parité pour la période 2012-2016 et ce, afin d'asseoir un cadre commun d'actions en vue d'intégrer les droits des femmes dans les politiques publiques et les programmes de développement, tout en prenant en considération la dimension régionale et locale. Pour s'assurer de l'opérationnalisation du plan d'action relatif à la PGE, un comité ministériel de pilotage chargé de proposer les mesures législatives et organiques à mettre en place pour la mise en œuvre du plan a été créé.

Pour ce qui est de l'accès des femmes aux services de la justice, l'une des principales avancées enregistrées par le Maroc est l'approbation, en juillet 2013, de la charte de la réforme de la Justice qui a, explicitement, mis en valeur le rôle crucial des femmes dans le développement du système judiciaire national en tant qu'actrice et en tant que citoyennes ayant droit à un accès équitable aux services de la justice. Le champ religieux a été également investi dans le sens de la consolidation de l'ancrage de l'égalité de genre dans le processus de sa modernisation, ceci s'est traduit par la mise en place par le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques de plusieurs programmes, en l'occurrence ceux portant sur l'Enseignement traditionnel, l'alphabétisation dans les mosquées ainsi que le programme de formation des mourchidates.

A noter qu'un intérêt particulier est accordé aux mécanismes opérationnels à même de consolider les espaces de synergie, de concertation et de convergence entre les Départements Ministériels en matière de promotion de l'intégration de la dimension genre dans leur plan d'action et leur procédures de gestion et ce, à travers, notamment, le Réseau de Concertation Interministériel pour l'intégration de l'égalité des sexes dans la fonction publique (RCI). En partenariat avec l'ONU Femmes, le RCI a élaboré un guide méthodologique pour l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus de sélection, de recrutement, de nomination, de mobilité, de promotion et d'évaluation du rendement (S.R.N.M.P.E). Ces efforts ont été accompagnés d'une progression du taux de féminisation des départements ministériels qui a atteint, en 2012, le niveau de 38,6% contre 34,4% en 2002 soit un gain de près de 4,2 points en 10 ans. Toutefois, l'accès des femmes fonctionnaires aux postes de responsabilité demeure faible par rapport aux hommes, soulignant que ce taux a enregistré une évolution soutenue, passant de

10% en 2001 à 15,3% en 2010 et à 16% en 2012 mais qui reste lente, soit une augmentation de 6 points sur 11 ans.

La consolidation de ses synergies demeure tributaire de la prise en compte de la dimension genre au niveau de leur programmation budgétaire, jugée essentielle pour une allocation équitable, pertinente et efficace des ressources financières. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'expérience marocaine en matière de la Budgétisation Sensible au Genre initiée, depuis 2002, et qui a clôturé sa troisième phase au cours de l'année 2012. De ce fait, cette année a connu la réalisation de la revue stratégique dudit programme. Cette revue a permis de dégager un ensemble d'orientations futures, en termes de renforcement de l'institutionnalisation de la BSG, et de développement de partenariat. C'est, en réponse à ces recommandations et à celles émanant de la Déclaration de la Conférence Internationale de haut niveau portant sur la BSG, tenue à Marrakech en novembre 2012, que le Centre d'Excellence de la BSG (CE-BSG) a été créé au Ministère de l'Economie et des Finances en février 2013. Ce Centre vise la capitalisation du savoir acquis résultant de l'expérience cumulée du Maroc en matière de BSG et ce, notamment, à travers le système de gestion des connaissances KM-BSG développé au sein du Ministère de l'Economie et de Finances en partenariat avec l'ONU Femmes, l'approfondissement et la rénovation conceptuelle, en privilégiant la recherche et l'innovation en matière de la BSG à l'échelle nationale et mondiale et le renforcement de l'appropriation de la BSG par l'ensemble des intervenants, à travers le renforcement des capacités des acteurs concernés.

Pour ce qui est de l'accès égal des femmes et des hommes aux droits sociaux, le Département de l'Education Nationale (DEN) a mis en place deux programmes de partenariat avec l'Union Européenne et l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) ayant pour objectif la mise en œuvre du Plan d'Action Stratégique à Moyen Terme pour l'Institutionnalisation de l'Égalité entre les Sexes (PASMT/IÉS) et ce, afin de doter ce Ministère d'une capacité institutionnelle pérenne qui consacre l'égalité entre les sexes comme un principe de gouvernance du système éducatif dans la conception, la budgétisation, la livraison, le suivi et l'évaluation des services éducatifs. Ces efforts ont contribué à une augmentation notable au niveau national de l'indicateur de parité entre les sexes (IPS) dans le primaire, passant de 0,84 en 2000-2001 à 0,91 en 2012-2013, soit une augmentation de 7 points de pourcentage. L'IPS au niveau de l'enseignement secondaire collégial public est passé de 0,75 à 0,79. De même pour l'IPS relatif à l'enseignement secondaire qualifiant public, qui est passé de 0,85 en 2000-2001 à 0,92 en 2012-2013. Malgré les efforts déployés, le taux d'abandon au primaire demeure, toutefois, élevé chez les filles (2,7%), soit un surcroît de 1,5 point en comparaison avec celui enregistré par les garçons (1,2%). Le taux d'abandon au secondaire est de 7,6% pour les filles en 2012-2013 contre 10,6% pour les garçons. Concernant le taux d'abandon au secondaire qualifiant, il reste élevé même s'il a enregistré une nette régression entre 2010-2011 et 2012-2013, passant de 11,4% à 8,4% pour les filles et de 10,7% à 8,9% pour les garçons. Conscient de l'importance des défis à relever, le DEN a mis en place un plan de développement à moyen terme pour la période 2013-2016 basé sur quatre orientations stratégiques à savoir : fournir une offre scolaire tenant compte de l'équité et de l'égalité de chances; améliorer la qualité des contenus pédagogiques, développer la gouvernance du système éducatif et assurer une bonne gestion des ressources humaines en renforçant ses capacités et ses compétences. Notons que ladite stratégie devrait s'enrichir des orientations royales qui ont mis en exergue l'urgence de la mise en adéquation de l'ensemble des programmes de formation et des cursus avec les impératifs du marché du travail et la nécessité d'un examen objectif de la situation actuelle du secteur de l'éducation et de la formation pour évaluer les réalisations déjà accomplies et identifier les faiblesses, tout en prenant en considération la Charte Nationale d'Education et de Formation.

Quant à l'accès des femmes à l'alphabétisation, le Maroc a réalisé de grands progrès ces dernières années dans la lutte contre l'analphabétisme. En dépit des avancées enregistrées, les femmes demeurent les plus touchées avec un taux d'analphabétisme de 37%¹ (ce taux avoisine 55% dans

¹ Il y a lieu de noter que les taux d'analphabétisme du HCP (36,7% à l'échelle nationale, 25,3% chez les hommes contre 47,6% chez les femmes) sont différents des taux de la DLCA.

le milieu rural) en 2012 contre 25% pour les hommes. Quant à l'accès à l'enseignement supérieur, la parité est acquise dans ce secteur, comme en témoigne le taux de féminisation qui dépasse 50% dans certaines filières d'études, notamment, dans la médecine dentaire (74%) et les filières du commerce et gestion (63%). S'agissant de l'accès équitable aux services de santé, la stratégie d'action du Ministère de la Santé accorde un intérêt important au développement de la qualité de service, l'amélioration de l'accueil dans les hôpitaux et les établissements de soins publics et la garantie d'un accès équitable aux services de soins de santé de base en particulier lors de l'accouchement et en cas d'urgence avec une priorité accordée aux zones rurales et isolées...En réponse à ces efforts, le taux de mortalité maternelle a connu une baisse remarquable durant ces 5 dernières années, pour se situer à 112 pour 100.000 naissances vivantes en 2009-2010, selon l'Enquête Nationale Démographique à passages répétés 2009-2010, soit un recul de 50,7% par rapport à 2003-2004 avec des disparités importantes par milieu (73 pour 100.000 naissances vivantes en milieu urbain contre 148 pour 100.000 naissances en milieu rural).Quant aux taux de mortalité infantile et juvénile, ils ont, à leur tour, poursuivi leur tendance baissière. Ainsi, la mortalité infantile a régressé de 28% ces 7 dernières années, passant de 40 pour 1000 naissances vivantes en 2003 à 28,8 pour 1000 en 2011. En dépit de ces avancées, le secteur de la santé fait face à de nombreux défis, en lien avec l'analphabétisme, la pauvreté, le manque d'infrastructures de bases...Pour pallier à ces difficultés, une nouvelle stratégie cadrant le secteur de la santé, accordant une grande importance aux déterminants sociaux de la santé, est en phase de préparation. Cette réforme devrait s'articuler autour de trois principaux axes à savoir: agir sur les déterminants de la santé, avancer vers la couverture universelle et gouverner l'ensemble du système de santé (public et privé, formel et informel).

Concernant l'accès à un logement salubre, plusieurs programmes visant à résoudre le problème de prolifération de l'habitat insalubre dont, principalement, les Villes Sans Bidonvilles (VSB) ainsi que la promotion du logement social, ont été mis en œuvre. Actuellement, près de 362.319 ménages ont bénéficié des projets de résorption de l'habitat insalubre, portant ainsi la part de la population urbaine vivant dans des bidonvilles à 3% à fin juin 2013 contre 8,2% en 2004.

Pour ce qui est de l'accès aux infrastructures de base, les programmes tels que le PERG (Programme d'Electrification Rural Groupé) et le PAGER (Programme d'Alimentation Généralisé en Eau potable en milieu Rural) ainsi le PNRR (Programme National des Routes Rurales) ont permis d'atténuer le déficit en infrastructure de base dont souffre les zones rurales surtout celles enclavées. Ainsi, le PAGER a permis d'enregistrer des améliorations notables en termes d'accès de la population rurale à l'eau potable qui est passé de 14% en 1994 à 93% à fin 2012 (dont 30% de branchement individuel). Parallèlement, le PERG a significativement contribué à l'amélioration du taux d'accès des populations rurales à l'électricité qui est passé de 20% en 1995 à 97,4 % en 2011 et à 98,06% à fin 2012. De même, les efforts, menés dans le cadre du Programme National des Routes Rurales (PNRR) ont renforcé l'accès des populations rurales au réseau routier avec un taux d'accessibilité qui a atteint 74% en 2012.

S'inscrivant dans un paradigme de développement humain durable en tant que stratégie globale de développement dont les champs d'action visent la réalisation des droits fondamentaux, l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), contribue de manière significative à l'instauration d'une dynamique en faveur du développement humain. La dimension genre a été, effectivement, prise en considération à la fois dans les instances de gouvernance de l'initiative ainsi que dans ses programmes d'action. La représentativité des femmes au sein des organes de l'initiative a, de ce fait, progressé en passant de moins de 12% au titre de la première phase de l'INDH à plus de 20% en 2012. Dans le même sens, environ 1,5 millions de femmes ont été ciblées et/ou ont bénéficié de plus de 29.000 projets depuis le lancement de l'INDH.

L'accès équitable des femmes et des hommes aux droits économiques demeure un élément fondamental des droits de l'homme. En effet, une participation plus forte de la femme au travail peut atténuer l'impact du repli de la population active et, partant, doper la croissance.. Dans ce sens, les programmes mis en place par le Département de l'Emploi à savoir Idmaj et Taehil ont bénéficié aux femmes à des niveaux jugés satisfaisants. Toutefois, l'accès des femmes aux services

du programme Moukawalati demeure en dessous des attentes et confirme, le faible recours des femmes à l'entrepreneuriat. La participation des femmes au marché du travail reste, globalement, faible avec un taux d'activité ne dépassant pas, en 2012, le niveau de 24,7%. Le niveau d'activité féminine observé explique, en grande partie, l'écart du taux d'emploi entre les hommes (67,2%) et les femmes (22,3%). En effet, l'évolution de la parité homme/femme au niveau de l'emploi atteste que les hommes sont 3 fois plus nombreux que les femmes à occuper un emploi. En outre, le taux de chômage a enregistré un écart, en 2012, de 1,2 point en défaveur des femmes pour l'année 2012 soit 9,9% pour les femmes et 8,7% pour les hommes.

Tenant compte de ces difficultés et dans l'objectif de promouvoir la présence quantitative et qualitative des femmes dans le monde du travail, le Département de l'Emploi est interpellé dans le cadre du Plan Gouvernemental pour l'Egalité de mettre en place un système de veille d'application du code du travail pour garantir l'égalité entre les hommes et les femmes dans le milieu du travail et ce, par le soutien de secteurs où les femmes sont fortement présentes tels que le secteur du textile et l'agroalimentaire, le développement des Activités Génératrices de Revenu (AGR) et la mise en place de mesure d'incitation en faveur des entreprises du secteur privé pour adhérer aux normes de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) qui insistent sur l'intégration de l'égalité des sexes dans le management des entreprises en collaboration avec la Confédération Générale des Entreprises du Maroc. De plus, l'année 2013 a été marquée, par le lancement du programme national d'auto-emploi des jeunes, au titre de la période 2013-2016, inscrit dans le cadre la stratégie nationale intégrée de la jeunesse 2020, élaborée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Ce programme national d'auto-emploi des jeunes est destiné à 5.000 jeunes âgés de 18 à 30 ans et dont 40% sont des jeunes femmes au niveau scolaire ne dépassant pas le baccalauréat.

Au niveau sectoriel, le Département de l'Agriculture a inscrit la promotion socio-économique des femmes rurales comme l'un des axes fondamentaux de sa politique de développement et ce, en partenariat avec plusieurs Départements Ministériels et Organismes Internationaux (partenariat avec l'Union Nationale des Femmes du Maroc pour la promotion des organisations féminines rurales et partenariat avec le Centre européen pour la Formation et l'Agriculture (CEFA²) pour le lancement sur 8 régions et 9 provinces pilotes³ du projet « appui à l'émancipation socio-économique des femmes rurales au Maroc à travers leur inclusion dans l'économie sociale ». Pour ce qui est des activités liées à la pêche, de multiples actions ont été engagées pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le secteur dans le cadre du plan d'action de l'unité Genre et Développement et également en partenariat avec le programme MCA-Maroc. Quant au secteur touristique, l'intégration de la dimension genre dans les programmes et politiques cadrant le secteur devrait tenir compte d'un certain nombre de recommandations dont, principalement, la facilitation de l'entrepreneuriat féminin dans le tourisme en assurant aux femmes l'accès au crédit, à la terre et à la propriété tout en proposant une formation et des ressources appropriées pour appuyer les entreprises gérées par des femmes.

A noter que la réalisation du droit des femmes d'accéder et de bénéficier équitablement des opportunités économiques est intimement liée à l'instauration de bases saines favorisant l'entrepreneuriat féminin ainsi que la promotion de la participation des femmes dans les mécanismes de gouvernance des entités dédiées à la gestion des affaires économiques. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les efforts déployés par l'Agence Nationale pour la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (ANPME) via, notamment, le programme « Entre Elles En Régions ». Par ailleurs, la Stratégie Nationale de Promotion de la Très Petite entreprise s'intéresse également à la promotion de l'entrepreneuriat féminin et ce, en proposant un soutien et un accompagnement aux petites entreprises formelles. De plus, un protocole d'accord, a été signé en mars 2013, entre la Caisse Centrale de Garantie (CCG) et l'Association des femmes chefs d'entreprise du Maroc (AFEM), pour l'opérationnalisation du Fonds de Garantie "Ilayki", qui a pour objectifs l'encouragement et l'accompagnement du développement de l'entreprise privée

² ONG italienne.

³ Il s'agit de Souss Massa- Draa (Tiznit et Zagora), Doukkala-Abda (Safi), Chaouia Ouardigha (Settat), Oriental (Nador), Taza-Taounate-Alhouciena (Tounate), Tadla-Beni Mellal (Azilal), Guelmim-Smar (Tata), Marrakech-Tansift-Alhaouz (Essaouira).

féminine, en permettant à la femme chef d'entreprise d'accéder au crédit pour développer son projet.

En matière de gouvernance, la représentativité et la participation des femmes dans les organes de gouvernance des entreprises publiques et privées restent relativement limités⁴, rendant nécessaire l'inscription de la politique de promotion de l'accès des femmes aux organes de gouvernance dans une démarche systémique qui intègre l'ensemble des parties prenantes.

Au total, le Maroc a, incontestablement, réalisé des progrès notables au cours des dernières années en faveur de l'égalité de genre, témoignant clairement de sa volonté à consacrer et à renforcer l'accès des femmes à leurs droits. L'application de l'analyse genre des politiques publiques, sous le prisme des droits humains, à l'ensemble des départements ministériels couverts par le Rapport Genre, atteste l'engagement irrévocable du pays au service de l'égalité et du renforcement de la redevabilité. Ce choix, est également, confirmé par la réforme, en cours, de la Loi Organique relative à la Loi de Finance qui consacre pleinement l'institutionnalisation de la gestion axée sur la performance dans le cadre de programmes ouverts à une gestion de proximité et un ciblage plus pertinent des politiques publiques au regard des besoins différenciés de l'ensemble des composantes de la population, donnant du sens et un contenu réel et substantiel aux objectifs d'efficacité, de transparence et d'équité qui sont au cœur des enjeux posés par notre nouvelle Constitution.

⁴Un groupe de travail fédéré par le Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance et créé au sein de l'Institut Marocain des Administrateurs, a réalisé une étude sur la représentativité des femmes dans les instances de gouvernance des grandes entreprises publiques et privées. Les résultats présentés, en avril 2013, de l'étude conduite par ledit groupe indiquent que moins de la moitié de ces entreprises comptent au moins une femme dans leur organe de gouvernance.